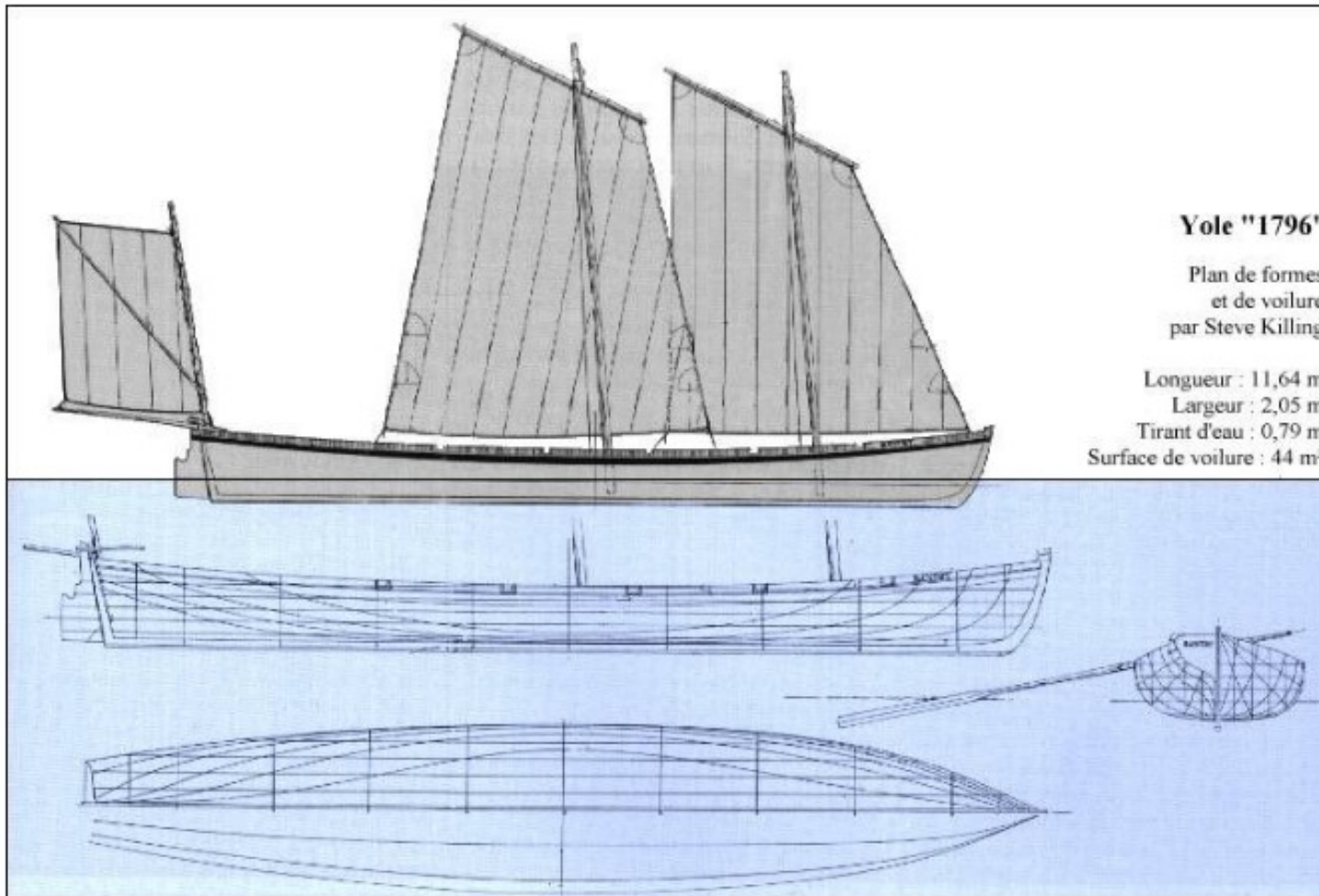


MJC SAINT JULIEN LES VILLAS



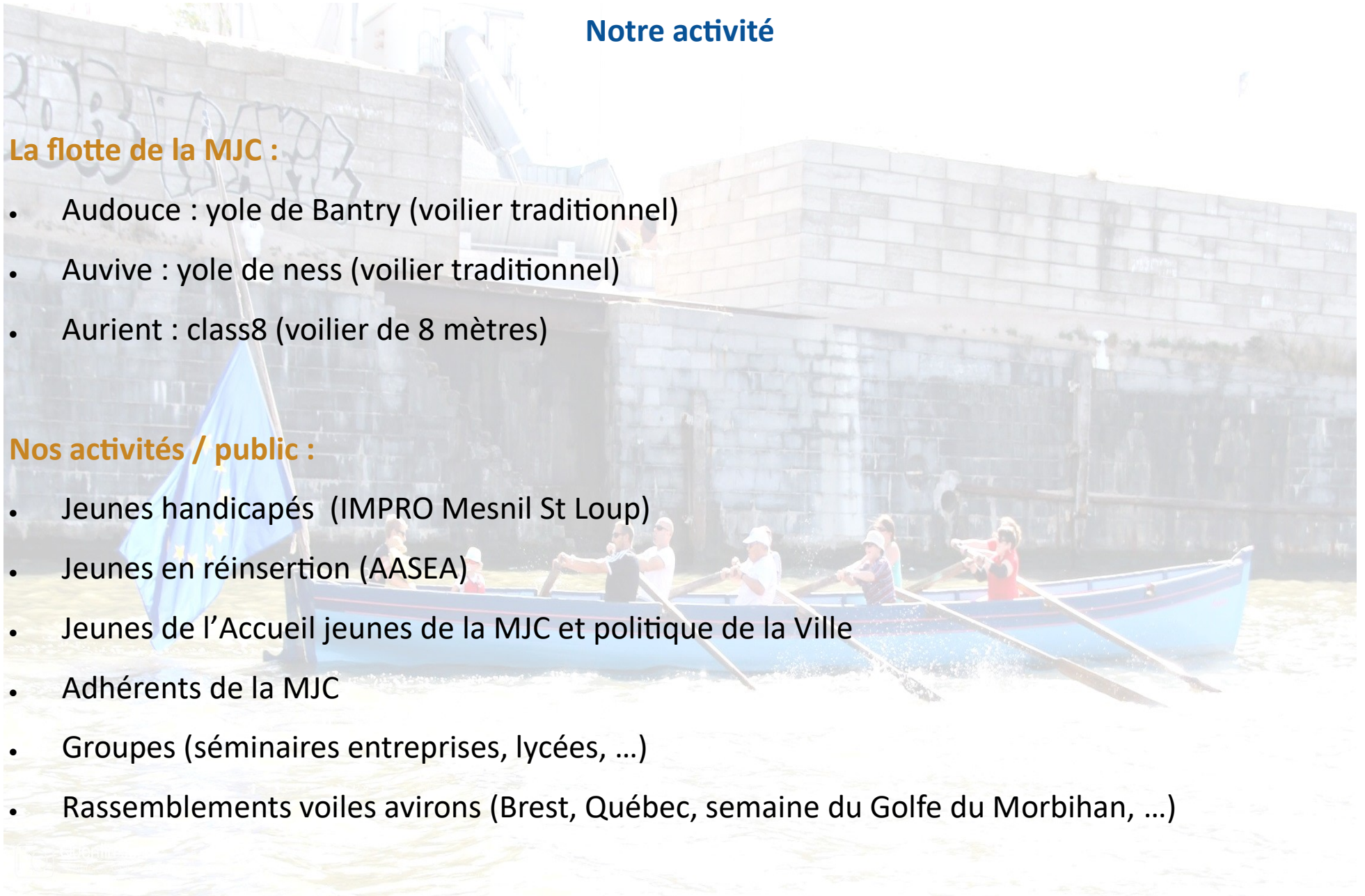
Notre activité

La flotte de la MJC :

- Audouce : yole de Bantry (voilier traditionnel)
- Auvive : yole de ness (voilier traditionnel)
- Aurient : class8 (voilier de 8 mètres)

Nos activités / public :

- Jeunes handicapés (IMPRO Mesnil St Loup)
- Jeunes en réinsertion (AASEA)
- Jeunes de l'Accueil jeunes de la MJC et politique de la Ville
- Adhérents de la MJC
- Groupes (séminaires entreprises, lycées, ...)
- Rassemblements voiles avirons (Brest, Québec, semaine du Golfe du Morbihan, ...)



La Yole de Bantry

La yole de Bantry tient son nom de la Baie de Bantry, dans le sud-ouest de l'Irlande, où elle a été capturée en décembre 1796 par une milice pro-anglaise, lors d'une tentative de débarquement de la flotte française : l'expédition de Hoche. Envoyée par la jeune République Française et composée de 44 vaisseaux, l'expédition devait débarquer 20 000 hommes à Bantry pour aider les Irlandais à se soulever contre les Anglais.

Il s'agit de la chaloupe personnelle du Contre-Amiral Nielly, à la tête de la troisième escadre de l'expédition, à bord de la frégate La Résolue.

L'«original» de la yole de Bantry est donc un souvenir de la marine datant du Directoire, il y a plus de deux cents ans. Elle est représentative d'embarcations utilisées dans les principales marines de l'époque pour le transport, dans les escadres, des amiraux, des officiers ou des missives, entre vaisseaux ou avec le port.

Elle repose maintenant au Musée Maritime National à Dublin, et c'est **le plus vieux bateau français existant**.

Les reproductions de ce canot-major sont aujourd'hui près de 80 dans le monde, dont 35 en France. Plusieurs yoles sont actuellement en construction : au Pays Basque, en Géorgie, en Belgique, au Canada...

AUDOUCÉ

Réplique de la Yole dite de Bantry, construite en l'an 2000.

Le chantier à eu lieu dans les ateliers de « Les charpentiers de Troyes » à Courteranges (10).

L'architecte responsable du chantier était Camille GABORIAU.

La MJC avait déjà mise à l'eau Audace, qui avait été construite en 1999. Face au succès de la construction de cette première embarcation, les collectivités (Conseil Général, Conseil Régional, ...) ont souhaité réaliser une seconde fois l'expérience pour la formation de jeunes en situation difficiles.

C'est ainsi que le chantier d'Audoucé a été lancé.

Jusqu'en 2013, les 2 embarcations ont voguées ensemble sur le lac d'Orient. Aussi, les cout d'entretien étant trop important, Audace a été cédée à une association du Golfe du Morbihan.

Quand à Audoucé, chaque hiver elle est entretenue à la MJC par des jeunes de l'IMPRO de Mesnil Saint Loup, par des jeunes de La Sauvegarde et par des jeunes de la MJC.

Elle navigue de Mars à Septembre au lac de la forêt d'Orient ; elle participe également à des manifestations nationales (semaine du Golfe du Morbihan, Défis jeunes marins, ...) et internationales (Zinneke Trophy, ...)



St Julien les Villas



Quentin Jo.



Le navire **AUDOUCE**



immatriculé au quartier de **Rouen** sous le numéro **RO B57954**

a été certifié

Bateau d'Intérêt Patrimonial

par

Patrimoine Maritime et Fluvial

sur avis favorable de la commission d'agrément

réunie le **13 octobre 2016** à **Paris**

numéro d'agrément **2016-010**

Ce label* est décerné pour une durée de 5 ans, renouvelable.

Le Président de la Commission
d'Agrément
François CASALIS

Le Président de Patrimoine
Maritime et Fluvial
Gérard d'ABOVILLE

LE LABEL BIP

Après plus de 15 ans d'aventures et de navigations partagées, nous avons déposé en 2016 un dossier de reconnaissance de "Bateau d'Intérêt Patrimonial" auprès de la fondation Patrimoine Maritime et Fluvial, afin de faire reconnaître que notre embarcation fait partie du patrimoine national.

Nous avons obtenu le label Bateau d'Intérêt Patrimonial (BIP) lors de la commission d'Octobre 2016 (voir document ci-joint), pour une durée de 5 années. A ce jour, nous sommes la seule embarcation de Champagne-Ardenne à avoir obtenu ce label.

Les critères de labellisation « bateaux d'intérêt patrimonial » correspondent globalement à ceux définis par les Monuments historiques : critère historique, critère technique (architecte, chantier particulier, type de construction, type de bateau, qualité de la réplique...), critère spécifique (lié à une personnalité, à un événement, à sa rareté, à son caractère exceptionnel ou culturel).

Mais ils vont au-delà puisque les répliques peuvent aussi être concernées par ce label alors qu'elles ne peuvent prétendre à la protection au titre des monuments historiques.

La notion de « bateaux d'intérêt patrimonial » dépasse cette notion d'ancienneté, comme c'est le cas pour les bateaux protégés au titre des monuments historiques.